



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC MONTCALM MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021, à 20 h, en vidéoconférence compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mesdames Sandra Cardin, conseillère district # 3, et Ginette Brien, conseillère district # 5, sont absentes et le poste de conseiller municipal au district # 2 étant vacant.

Madame Caroline Aubertin directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
 - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
 - 2.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2020
 - 2.4 Procès-verbaux de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2020
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Paiements à la Sûreté du Québec - versements pour 2021
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (décembre 2020) et rapport annuel 2020
 - 5.2 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Nomination d'un maire suppléant à la MRC de Montcalm
 - 7.2 Nomination de M. Stéphane Charbonneau au poste d'Inspecteur en voirie II
 - 7.3 Abolition du poste de journalier au terrain de balle et d'agent de l'environnement
 - 7.4 Délégation des personnes responsables - AccèsD
 - 7.5 Contrat-cadre à Parallèle 54 pour divers projets d'investissement
 - 7.6 Mandat à Bélanger Sauvé pour rédiger une entente intermunicipale pour le dossier de l'aqueduc Sainte-Julienne
 - 7.7 Mandat à Bélanger Sauvé pour rédiger un bail pour la location de terrains avec La Fabrique
 - 7.8 Mandat à Paysage Gourmand – entretien de l'aménagement comestible au Parc Desjardins
 - 7.9 Mandat fourniture des services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable
 - 7.10 Mandat pour plans et devis et surveillance des travaux recommandés dans le cadre de la Démarche - station d'épuration STEP
 - 7.11 Mandat à NORDIKeau – inspection des vannes de rue
 - 7.12 Mandat à NORDIKeau – inspection des bornes d'incendie
 - 7.13 Adhésions, cotisations et contributions 2021
 - 7.14 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2021
 - 7.15 Don à Sinfonia de Lanaudière – campagne de financement



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 7.16 Renouveau de l'assurance « La Municipale » de la Mutuelle des municipalités (MMQ) du Québec – Période de protection 2021
- 7.17 Autorisation donnée à la directrice générale pour demander une subvention à Emplois d'Été Canada 2021
- 7.18 Autorisation de signature – Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
- 7.19 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 pour le projet « Sentiers et pistes cyclables - phase 1 »
- 7.20 Reddition de comptes PAVL sous volet PPA-SE
- 7.21 Adoption du règlement 649-2020 sur le traitement des élus
- 7.22 Fin des procédures d'adoption du Règlement 650-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre les habitations unifamiliales dans la zone H-33
- 7.23 Report des activités de loisirs – en attente des directives gouvernementales de la Santé Publique
- 7.24 Permis de voirie – année 2021
- 7.25 Soutien de la municipalité à la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)
- 8. VARIA
- 8.1 Journées de la Persévérance scolaire 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-01-001

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-01-003

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

2.3 Procès-verbaux de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-01-004

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 16 décembre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.4 Procès-verbaux de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2020

Considérant que le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-01-005

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 16 décembre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE.



3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 décembre 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-01-006

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020 totalisant **96 589.12 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 décembre 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **61 439.85 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

3.2 Paiements à la Sûreté du Québec - versements pour 2021

Considérant la réception de la facture 104174 datée du 16 octobre 2020.

2021-01-007

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'AUTORISER le paiement en deux versements au montant de **133 918 \$ chacun**, le premier dû pour le 30 juin 2021 et le deuxième pour le 31 octobre 2021.

D'AFFECTER la dépense de **267 836 \$** pour les services de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2021 aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-21000-441, tel que prévu au budget 2021.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 8 janvier 2021.

~~~~~

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (décembre 2020) et rapport annuel 2020

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de décembre 2020 ainsi que le rapport annuel 2020.

~~~~~

### 5.2 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité

DÉPÔT

En conformité avec l'article 961.4 du *Code municipal du Québec*, la municipalité a publié sur son site Internet avant le 31 janvier 2021, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le présent cas, l'exercice 2020), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

~~~~~

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque l'assemblée se tient en vidéoconférence à huis-clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Les questions et réponses transmises étaient :

- 1) Mme Christina St-Jean pose la question suivante : « *J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir accès aux comptes à payer comme lorsque nous étions présents aux séances ?* »

Le conseil répond la réponse suivante : « *À compter de 2021, la liste des comptes ne sera plus disponible dans la salle du conseil directement en papier, car ce sont des factures déjà autorisées et des dépenses déjà effectuées par résolution ou par délégation de compétence, cependant, ces documents sont disponibles via une demande d'accès à l'information.* »



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 2) Mme Christina St-Jean pose la question suivante : « *J'aimerais aussi savoir si c'est possible de savoir qui vend les terrains H-33? Est-ce que ce sera un contracteur comme le développement DG Gagnon ou si les gens pourront faire une auto construction ?* »

Le conseil répond la réponse suivante : « *Pour le moment, nous ne savons pas si les terrains sont vendus, lorsque ce sera fait de façon officielle, nous serons avisés par le contracteur de ce qu'il compte faire afin d'assurer le respect de nos règlements d'urbanisme.* »

~~~~~

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### 7.1 Nomination d'un maire suppléant à la MRC de Montcalm

2021-01-008

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

Que les conseillers Claude Gosselin, Sandra Cardin, Richard Pitre et Maxime Villemaire puissent remplacer le maire lors de son absence aux différentes activités de la MRC. L'élu municipal priorisé sera celui qui est nommé maire suppléant au conseil de la municipalité pour cette période.

DE TRANSMETTRE cette résolution à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE.

~~~~~

7.2 Nomination de M. Stéphan Charbonneau au poste d'Inspecteur en voirie II

Considérant la création du poste d'inspecteur en voirie II en référence à la résolution 2020-12-300 et l'entente 2020-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313, déterminant les conditions de travail de ce nouveau poste syndiqué et visé par l'accréditation;

Considérant l'affichage à l'interne dudit poste durant la période du 5 au 11 janvier 2021, et ce, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Stéphan Charbonneau, actuellement agent de l'environnement pour la municipalité, a postulé pour ce poste;

Considérant la recommandation positive du directeur des infrastructures et de l'aménagement ainsi que de la directrice générale et secrétaire-trésorière suite à l'évaluation de rendement positive qu'a reçu M. Stéphan Charbonneau récemment;

Considérant que M. Charbonneau désire obtenir la formation requise pour accomplir l'ensemble des fonctions vouées à ce poste.

2021-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

DE NOMMER M. Stéphan Charbonneau inspecteur en voirie II et cette nomination est effective à compter de la présente. Les conditions de travail étant prévues à la convention collective et à l'entente 2020-01 intervenue pour la création de ce poste.

Monsieur Charbonneau devra traverser avec succès la période de probation de quatre cent quatre-vingts (480) heures travaillées, comme prévu à l'entente 2020-01.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 7.3 **Abolition du poste de journalier au terrain de balle et d'agent de l'environnement**

**Considérant** la nomination de M. Charbonneau sur le poste d'inspecteur en voirie II;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre fin au poste et à la fonction crée temporairement d'agent de l'environnement, créé par l'entente 2019-02;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre fin au poste de journalier au terrain de balle, mais pas à la fonction proprement dite de journalier au terrain de balle afin d'être en mesure de s'y référer dans le futur sans avoir à reprendre d'entente avec le syndicat en ce sens.

2021-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'ABOLIR** le poste de journalier au terrain de balle, mais pas la fonction.

**D'ABOLIR** le poste et la fonction d'agent de l'environnement.

Que le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313, en soit avisé.

**ADOPTÉE.**



## 7.4 **Délégation des personnes responsables - AccèsD**

2021-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE DÉSIGNER** madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme administratrice aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE.**



## 7.5 **Contrat-cadre à Parallèle 54 pour divers projets d'investissement**

**Considérant** l'adoption récente du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021-2023 ;

**Considérant** que la municipalité souhaite se préparer pour déposer dans divers programmes de subvention ses projets d'investissement à venir ;

**Considérant** que la municipalité désire retenir les services d'une firme en ingénierie pour voir à la préparation de divers documents et la gestion de divers projets en 2021 nécessitant de l'ingénierie ;

**Considérant** le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle en vigueur ;

**Considérant** la réception de l'offre de services de *Parallèle 54 expert-conseil* datée du 24 novembre 2020 référence MSES-2003 rév. 1.

2021-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'OCTROYER** à l'entreprise *Parallèle 54 expert-conseil* un contrat cadre pour voir offrir une assistance technique en ingénierie pour planifier et/ou concrétiser divers projets de la municipalité



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

de Saint-Esprit, le tout tel que décrit à l'offre de services MSES-2003 rév. 1 et couvrant sans s'y limiter, les projets suivants :

- Surveillance des travaux de réfection du rang de la Rivière-Sud ;
- Révision des plans et devis et surveillance des travaux de construction d'un rond-point et réfection de la rue Serge ;
- Surveillance des travaux de réfection des infrastructures rue Turcotte ;
- Réhabilitation égout sanitaire rue Grégoire ;
- Surveillance des travaux rue Rivest ;
- Correction drainage rue St-Isidore ;
- Réfection de trottoirs divers tronçons ;
- Aménagement d'une nouvelle piste cyclable selon les recommandations de l'étude d'avant-projet ;
- Gestion de projet aménagement d'un nouveau skate park.

Le budget alloué à ce contrat est de **85 500 \$ plus taxes** tel que prévu au budget 2021, et cela en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur.

**D'AFFECTER** les dépenses en lien avec les divers projets aux activités de fonctionnement ou d'investissement correspondants et d'en autoriser les paiements.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.6 Mandat à Bélanger Sauvé pour rédiger une entente intermunicipale pour le dossier de l'aqueduc Sainte-Julienne

Considérant que le ministère de l'Environnement nous demande de finaliser les détails de l'entente intermunicipale de cession du réseau ;

Considérant que Madame Dominique Collin et sa firme *DCA comptables* ont déjà avancés sur certains aspects à inclure dans l'entente intermunicipale ;

Considérant que les deux municipalités ont déjà été saisies de ses informations et des recommandations de Mme Collin ;

Considérant que le dossier continue de progresser et qu'il est maintenant temps de finaliser le tout dans une entente légalement constituée ;

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit est d'avis qu'il est opportun de mandater le cabinet Bélanger Sauvé pour voir à rédiger les termes d'une entente intermunicipale en ce sens.

2021-01-013

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé pour voir à la rédaction de l'entente intermunicipale de cession du réseau de l'aqueduc Sainte-Julienne.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41300-410, et ce, tel que prévu au budget 2021, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

## **7.7 Mandat à Bélanger Sauvé pour rédiger un bail pour la location de terrains avec La Fabrique**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**Considérant** que la Fabrique a accepté, de par la transmission de sa lettre datée du 21 décembre 2020, les termes de l'entente proposés dans l'offre de la municipalité du 17 décembre 2020 relativement à la location des terrains de la Fabrique présentement utilisée par la municipalité de Saint-Esprit et où se trouve le parc Optimistes, le parc Benny, le parc des Érables et son stationnement ;

**Considérant** que le verbatim doit être accepté par les deux parties ;

**Considérant** qu'il revient à la municipalité de faire préparer un projet de contrat de location en vue de la soumettre à la Fabrique sous peu et afin de concrétiser le tout prochainement ;

**Considérant** l'aspect technique et légal qu'entoure ce type de contrat et toutes les modifications législatives récentes en la matière ;

**Considérant** que la municipalité désire être accompagnée par le cabinet Bélanger Sauvé pour rédiger l'entente.

2021-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE MANDATER** le cabinet Bélanger Sauvé pour voir à la rédaction du contrat de location.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-410, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.8 **Mandat à Paysage Gourmand – entretien de l'aménagement comestible au Parc Desjardins**

**Considérant** que la municipalité souhaite retenir les services d'une entreprise spécialisée en plantes comestibles pour voir à l'entretien annuel printanier de l'aménagement comestible nouvellement aménagé au parc Desjardins ;

**Considérant** la réception de l'offre de services de *Paysage Gourmand* datée du 23 septembre 2020.

2021-01-015

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE MANDATER** l'entreprise *Paysage Gourmand* pour voir à l'entretien annuel printanier 2021 pour la somme de **1 075,80 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-62200-626, et ce, tel que prévu au budget 2021, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



*Mme Aubertin mentionne que le comité Embellissement sera pris prochainement d'un projet de plantation de plantes annuelles, mais pour le moment il n'y en a pas de prévu ni d'autorisé.*



## 7.9 **Mandat fourniture des services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable**

**Considérant** la résolution 2020-01-012 ;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** que pour le moment, la municipalité souhaite retenir les services d'une firme pour voir à l'entretien et à l'exploitation de ses ouvrages d'eaux usées et d'eau potable que pour une année ;

**Considérant** le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur ;

**Considérant** la réception de l'offre de services de *NORDIKeau* datée du 6 janvier 2021, référence 80000-001-5853.

2021-01-016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE MANDATER** l'entreprise *NORDIKeau* pour voir à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable de la municipalité de Saint-Esprit, le tout tel que décrit à l'offre de services 80000-001-5853 et couvrant l'année 2021 au complet, soit jusqu'au 31 décembre 2021 et cela en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur.

Le tout sera effectué pour une somme totalisant **52 584 \$ plus taxes** (plus éléments chargés au tarif horaire et effectué la demande de la municipalité) et répartie comme suit :

Équipements Municipaux Eaux usées :

- Entretien et exploitation : 1 220,00 \$/mois x 12 : 14 640,00 \$
- Rapport mensuel et tous documents connexes : 208,00 \$/mois x 12 : 2 496,00 \$

Suivi industriel Olymel :

- Suivi des débits et échantillonnage : 208,00 \$/mois x 12 : 2 496,00 \$
- Rapport Mensuel et tous documents connexes : 68,00 \$/mois x 12 : 816,00 \$

Poste de pompage pluvial :

- Préposé à la mécanique, opérateur avec camionnette et équipement de sécurité pour accès en espace clos : 75,00 \$/heure
- Préposé à la mécanique, opérateur : 57,00 \$/heure

Équipements Municipaux Eau potable :

- Entretien et exploitation : 2 470,00 \$/mois x 12 : 29 640,00 \$
- Rapport mensuel et tous documents connexes : 208,00 \$/mois x 12 : 2 496,00 \$

Nettoyage des réservoirs :

- Préposé à la mécanique, opérateur : 57,00 \$/heure

Projets spéciaux/travaux supplémentaires – tarif horaire :

- Ingénieur senior : 105,00 \$/heure
- Chargé de projet : 85,00 \$/heure
- Préposé à la mécanique, opérateur : 57,00 \$/heure

Que cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41200-411, 02-41400-411, 02-41401-411 et 02-41500-445 et d'en autoriser les paiements mensuellement.

**ADOPTÉE.**

*~~~~~*

## 7.10 **Mandat pour plans et devis et surveillance des travaux recommandés dans le cadre de la Démarche - station d'épuration STEP**

**Considérant** l'adoption récente du programme triennal d'immobilisation 2021-2023 ;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** que, dans le cadre de la Démarche effectuée en 2019/2020 par *FNX INNOV*, des travaux de mise à niveau de la station d'épuration sont recommandés et ils doivent être effectués pour voir à l'augmentation de la capacité de traitement de la STEP;

**Considérant** le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur ;

**Considérant** la réception de l'offre de services de *FNX INNOV* datée du 7 décembre 2020, référence F1520359-990.

2021-01-017

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE MANDATER** l'entreprise *FNX INNOV* pour voir à réaliser des plans et devis et la surveillance des travaux recommandés dans le rapport la Démarche, le tout tel que décrit à l'offre de services F1520359-990 et couvrant les items suivants :

- Remplacement du dégrilleur - Débit de conception = 60 l/s (incluant la demande de CA au MELCC);
- Système de dosage du sulfate ferrique;
- Installation de deux (2) limnimètres – un (1) par étang;
- Installation d'un (1) volant opérateur avec indicateur de position à la vanne d'effluent;
- Nettoyage des lignes d'aération;
- Nettoyage des conduites et canaux de la station d'épuration ainsi que de l'émissaire;
- Mettre en fonction l'aération dans le regard de dosage.

Le budget alloué à ce contrat est de **39 400 \$ plus taxes** et cela en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2021-2023, poste budgétaire 23-05000-721. Un financement devra être mis sur pied pour financer la dépense des travaux prochainement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7.11 **Mandat à *NORDIKeau* – inspection des vannes de rue**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une inspection de chacune des vannes de rue de la Municipalité ;

Considérant la réception de la proposition de *NORDIKeau*, 80000-001-8805, de renouveler le mandat au coût de 47,75 \$ par vanne et datée du 4 décembre 2020;

Considérant que nous comptons 60 vannes de rues sur le territoire.

2021-01-018

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

DE MANDATER l'entreprise *NORDIKeau* pour voir à l'inspection des vannes de rue pour la somme maximale de **2 865 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41300-411, et ce, tel que prévu au budget 2021, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 7.12 Mandat à NORDIKeau – inspection des bornes d’incendie

**Considérant** l’objectif pour la Municipalité du respect des normes de sécurité en matière de protection incendie afin de disposer en tout temps d’équipements fonctionnels ;

**Considérant** la réception de la proposition de NORDIKeau, 80000-001-8755, de renouveler le mandat au coût de 48 \$ par borne et datée du 4 décembre 2020;

**Considérant** que nous comptons 71 bornes-fontaines sur le territoire, soit 6 de plus qu’inscrit à la soumission.

2021-01-019

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (3) :

**DE MANDATER** l’entreprise NORDIKeau pour voir à l’inspection des bornes d’incendie pour la somme maximale de **3 408 \$ plus taxes**.

**D’AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41300-411, et ce, tel que prévu au budget 2021, et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.13 Adhésions, cotisations et contributions 2021

2021-01-020

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (3) :

**DE RENOUELER** les adhésions, les cotisations et les contributions auprès des organismes suivants:

- Fédération Québécoise des municipalités du Québec au montant de **2 490,73 \$ plus taxes** incluant le service en ressources humaines et relations du travail (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Québec municipal au montant d’environ **297,14 \$ plus taxes** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de **885 \$ plus taxes** (abonnement et assurance) (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant d’environ **380 \$ plus taxes** (poste budgétaire **02-61000-494**);
- Tourisme Lanaudière – Lanaudière/rapprochez-vous au montant de **260 \$ plus taxes** (poste budgétaire **02-62200-494**);
- Organisme bassin versant CARA au montant de **200 \$** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Oser-jeune/CREVALE au montant de **50 \$** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Loisir et sport Lanaudière au montant de **75 \$** (poste budgétaire **02-70150-494**);
- Société mutuelle de Prévention inc., un montant d’environ **1 392,27 \$ plus taxes** (première facture reçue couvrant janvier à juin 2021 au montant de **696,15 \$ plus taxes**) pour l’année 2021 à verser en deux versements et payables lors de la réception des demandes de paiements (poste budgétaire **02-13000-419**);

**D’AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les contrats concernés et d’effectuer le paiement de ces renouvellements.

**D’AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, soit selon les postes budgétaires inscrits ci-haut, tel que prévu au budget 2021, et d’en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 7.14 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2021

2021-01-021

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

D'AUTORISER les dons 2021, aux organismes de bienfaisance suivants :

|                                                           |        |
|-----------------------------------------------------------|--------|
| ✓ Fondation Hôpital Sainte-Justine                        | 50 \$  |
| ✓ Société canadienne de la sclérose en plaques Lanaudière | 50 \$  |
| ✓ Centre de prévention du suicide Lanaudière              | 50 \$  |
| ✓ Fondation canadienne du Rein                            | 50 \$  |
| ✓ Diabète Québec                                          | 50 \$  |
| ✓ Société canadienne du cancer (campagne de la jonquille) | 50 \$  |
| ✓ Société d'Alzheimer Lanaudière                          | 50 \$  |
| ✓ Procure (cancer de la prostate)                         | 100 \$ |
| ✓ Fondation du cancer du sein du Québec                   | 100 \$ |
| ✓ La Fondation des maladies du cœur                       | 100 \$ |
| ✓ Fondation des Samares                                   | 100 \$ |
| ✓ Opération nez rouge                                     | 100 \$ |
| ✓ Groupe Entraide et Amitié Saint-Esprit                  | 150 \$ |
| ✓ La guignolée (Saint-Vincent-de-Paul)                    | 400 \$ |

Toutefois, lorsqu'une demande de don (pour les organismes de bienfaisance) sera effectuée auprès de la MRC de Montcalm, la municipalité de Saint-Esprit sera dispensée de contribuer.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



## 7.15 Don à Sinfonia de Lanaudière – campagne de financement

Considérant qu'il n'y a pas eu de souper concert en 2020 afin de récolter du financement.

2021-01-022

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

DE VERSER une somme de 100 \$.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-991, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



## 7.16 Renouvellement de l'assurance « La Municipale » de la Mutuelle des municipalités (MMQ) du Québec – Période de protection 2021

Considérant la réception des factures 25053, 25054 et 25055 datées du 11 décembre 2020.

2021-01-023

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

DE RENOUVELER la police d'assurance « LA MUNICIPALE » avec la Mutuelle des municipalités (MMQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que détaillé ci-dessous :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| La Municipale                 | 43 178.00 \$ |
| La Municipale Automobile      | 420.00 \$    |
| Accident bénévoles            | 191.00 \$    |
| Accidents-cadres et direction | 382.00 \$    |

**D'AUTORISER** le paiement de la prime pour un montant de **44 171 \$** à Ultima.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, postes budgétaires 02-13000-423, 02-19000-422, 02-19000-423, 02-19000-429, 02-22000-422, 02-32000-422, 02-41200-422, 02-41400-422, 02-41401-422, 02-70150-422, 02-70150-423, 02-70150-429 et 02-70230-422, comme prévu au budget 2021 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.17 *Autorisation donnée à la directrice générale pour demander une subvention à Emplois d'Été Canada 2021*

**Considérant** que le programme de subvention *Emplois d'Été Canada* devrait être reconduit pour l'année 2021.

2021-01-024

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Claude Gosselin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une subvention à Emplois d'été Canada 2021 pour trois (3) emplois étudiants à titre de moniteurs pour le camp de jour 2021 et/ou un (1) à titre de préposé d'établissement de loisirs, et ce, conditionnellement à ce que le programme soit reconduit.

**D'ÉTABLIR** le taux horaire à celui fixé par le gouvernement à chaque mois de mai (taux horaire minimum) et que la période de travail est de 8 semaines pendant la période estivale 2021.

**ADOPTÉE.**



## 7.18 *Autorisation de signature – Entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge*

2021-01-025

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Maxime Villemaire  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'AUTORISER** la maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge portant sur les services aux sinistrés et d'une durée de trois ans.

**D'AUTORISER** le paiement de la contribution annuelle 2021 au montant de **342,38 \$**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-23000-991** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.19 *Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 pour le projet « Sentiers et pistes cyclables - phase 1 »*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**Considérant** qu'une somme de 9 521,30 \$ a été désengagée du Fonds de développement des territoires (FDT) de la Municipalité et transférée au FRR de la Municipalité de Saint-Esprit ;

**Considérant** que la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement de sentiers et pistes cyclables au coeur du village pour ses citoyens ;

**Considérant** que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière, au montant de 9 521,30\$, au FRR de la MRC de Montcalm dans le cadre de ce projet.

2021-01-026

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'AUTORISER** la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour le projet « Sentiers et pistes cyclables - phase 1 ».

**DE DÉSIGNER** madame Caroline Aubertin, directrice générale et monsieur Michel Brisson, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds régions et ruralité de la MRC de Montcalm ;

**DE S'ENGAGER** à fournir la mise de fonds exigée par le programme, soit un minimum de 20 % du coût du projet.

**ADOPTÉE.**



## 7.20 Reddition de comptes PAVL sous volet PPA-SE

**Considérant** que la municipalité de Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Considérant** que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Considérant** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Considérant** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant** que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Considérant** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Considérant** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Considérant** que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**Considérant** que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**Considérant** que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**Considérant** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

2021-01-027

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de **15 225,81 \$** net relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE.**



## 7.21 Adoption du règlement 649-2020 sur le traitement des élus

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 décembre 2020 ;

**Considérant** la publication d'un avis public en date du 17 décembre 2020;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**Considérant** que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public sur le site Web de la municipalité, le 11 décembre 2020 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos.

**Considérant** que de ce fait, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2021-01-028

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 649-2020 sur le traitement des élus*, et ce, comme-ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



## 7.22 Fin des procédures d'adoption du Règlement 650-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre les habitations unifamiliales dans la zone H-33

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le Premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

**Considérant** que le conseil souhaite mettre fin aux procédures d'adoption ayant rencontré au préalable les propriétaires et promoteurs concernés par le terrain visé (réf. lot 4 510 193) ;

**Considérant** que le propriétaire/vendeur de la propriété nous a confirmé que les acquéreurs des maisons unifamiliales situées en arrière dudit lot 4 510 193 avaient tous été avisés qu'un



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

développement commercial ou multifamilial devait voir le jour sur ce lot une fois qu'un réseau d'égout pouvait y voir le jour ;

**Considérant** que la propriété visée (réf. lot 4 510 193) par la modification règlementaire est en processus de vente ;

**Considérant** que les promoteurs/acheteurs concernés sont sensibles aux inquiétudes du conseil municipal face au secteur domiciliaire constitué de maisons unifamiliales situées en arrière lot;

**Considérant** que la municipalité veillera à œuvrer pour préserver l'intimité des cours arrières des propriétés unifamiliales situées en arrière lot de par l'application de son *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

2021-01-029

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE METTRE FIN** aux procédures d'adoption du *Règlement 650-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre les habitations unifamiliales dans la zone H-33.*

**ADOPTÉE.**



## 7.23 **Report des activités de loisirs – en attente des directives gouvernementales de la Santé Publique**

**Considérant** les récentes directives gouvernementales en lien avec la Covid-19, le présent couvre-feu de 20 h et le confinement obligatoire qui est prolongé.

2021-01-030

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**D'ANNULER** la session hiver/printemps 2021 des loisirs municipaux ayant lieu à la Mairie ou à l'école Dominique-Savio.

**DE REPORTER** tous les activités ou événements de loisirs qui devaient se dérouler sur notre territoire et susceptibles d'occasionner des regroupements de personnes, et ce jusqu'aux nouvelles directives en ce sens.

**ADOPTÉE.**



## 7.24 **Permis de voirie – année 2021**

**Considérant** que la municipalité doit exécuter de temps à autre des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

**Considérant** que la municipalité doit obtenir un permis de voirie de ce ministère pour intervenir sur les routes entretenues par ce dernier ;

**Considérant** que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**Considérant** que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère ;

**Considérant** que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état d'origine.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2021-01-031

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie pour l'année 2021 et qu'elle autorise le directeur des infrastructures et de l'aménagement à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

**ADOPTÉE.**



## 7.25 **Soutien de la municipalité à la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)**

**Considérant** que dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;

**Considérant** que chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;

**Considérant** que le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;

**Considérant** que, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique.

2021-01-032

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE RECONNAITRE** la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux de la Municipalité ;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS ;
- Affichage dans des lieux publics de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**



## 8. **VARIA**

### 8.1 **Journées de la Persévérance scolaire 2021**

**Considérant** que le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

**Considérant** que le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), de ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que de ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**Considérant** qu'environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;

**Considérant** que près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

**Considérant** qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

**Considérant** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**Considérant** que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

2021-01-033

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE RECONNAÎTRE** la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité et de participer aux #JPS2021.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -
Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 43, l'ordre du jour est épuisé.

2021-01-034

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson,
Maire et Président d'assemblée